

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 49 (1911)  
**Heft:** 36

**Artikel:** Le canton de Vaud en 1804 : [1ère partie]  
**Autor:** Terrisse  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208002>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 450;  
six mois, Fr. 250. — Etranger, un an, Fr. 720.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## En vente au Bureau du « Conteur »

Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires.

Illustrations de Ralph Favey, Grognez et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen . . . . .

Fr. 1 50

La vilie melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz . . . . .

» 2 50

L'histoire de Guyaume-Tê, par L. Favrat (encore quelques exemplaires) . . . . .

» 1 —

(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

» 0 20

ment aux droits de copropriété ou de bourgeoisie, qui était ci-devant un excellent mobile, qui le deviendrait encore sans les obstacles qu'y a mis pour toujours la Constitution.

*Agriculture.* — Quelques personnes voudraient qu'on extirpe et défrichât les bois de la plaine pour y cultiver des graines, ce qui augmenterait le produit de celles-ci. D'autres disent que si on appliquait à un terrain déjà en culture la même somme de trayaux et de soins, on obtiendrait la même augmentation de produit, et qu'on ne diminuerait pas la somme des combustibles, déjà rares et éloignés.

Je pourrais encore citer des avis et voeux différents, sur l'introduction des bêtes à laine, sur le plus ou moins de vignes, sur les bornes à mettre à la faculté qu'ont les communes qui possèdent des bois, de les couper à volonté, etc., cela m'entraînerait trop.

Je me permettrai une seule réflexion : la nature semble avoir indiqué à ce pays-ci le bétail à cornes. Cependant, on en tire beaucoup du canton de Berne, non pas en taureaux qui seraient propres à rétablir et maintenir les races, mais en bêtes d'attelage. N'y a-t-il pas quelque raison d'attribuer une sorte de dégénération à la coutume qu'ont les communes de mettre en mise à qui moins celui qui fournira le taureau, et n'est-ce pas un peu cela qui fait destiner à la repopulation beaucoup d'individus qui n'ont pas les qualités requises ?

*Sur l'encouragement des fabriques.* — Des citoyens éclairés avec lesquels j'en ai conféré, disent qu'il faut distinguer entre fabriques de luxe et fabriques d'objets de nécessité. Ils considèrent que les premières peuvent convenir à un pays dont les moyens de subsistance ne sont pas en proportion avec sa population, parce que par son industrie il met à contribution le luxe de ses voisins ; il donne son travail en échange de sa subsistance. Telle était Genève avant sa réunion, telle est encore la comté de Neuchâtel, etc., etc. Pour ces fabriques-là, ils pensent que, bien loin de les encourager, il faut les empêcher par tous les moyens, comme n'étant propres qu'à dépeupler la campagne et lui ôter des bras nécessaires à sa culture, sans aucun espoir de compensation pour l'ouvrier, les bénéfices du bon temps n'allant jamais que dans la bourse du chef de l'atelier, et les revers n'atteignant enfin que l'ouvrier, qui reste sans pain quand la demande cesse.

Quant aux fabriques d'objets de nécessité, comme fers, cuir, papier, toile, etc., ils pensent qu'il suffit que la matière première ne leur soit pas enlevée par l'exportation ; qu'elles s'établissent assez d'elles-mêmes, moyennant qu'elles ne soient pas grevées par de trop fortes impositions de timbre ou de patentés.

*Commerce.* — Pour ce qui est du commerce, ces citoyens le divisent en trois sortes : d'exportation, d'importation et de commission ou transit...

Quant au commerce de transit, ils disent qu'il s'établit de lui-même là où la nature des choses l'appelle ; que des douanes sûres et des employés

fidèles, de grandes routes soignées et des payes modérées sont les vrais moyens de l'appeler et de le retenir ; mais qu'il a aussi de grands inconvénients là où le pays frontière perçoit de forts droits d'entrée, à cause de la tentation de la contrebande. Il se forme aux confins une race de gens immoraux, avides de gros gains, dépensant aussi vite qu'ils gagnent, incapables au bout de quelque temps de se vouer à aucun travail louable, et qui risque de compromettre l'Etat avec le gouvernement voisin.

Ils repoussent au reste toute entreprise considérable faite en vue de favoriser le commerce, telle que construction de canaux, percement de montagne, etc., comme peu assortie à nos besoins, à nos facultés, à notre petiteesse.

(La fin au prochain numéro.) TERRISSE.

**Y n'y a qu'à !** — On parle beaucoup de guerre, ces temps-ci. On en parle trop pour qu'elle soit à craindre.

— Et si, vous voyiez soudain apparaître les casques à pointes sur la place Saint-François, que feriez-vous ? demandait-on à un vieux soldat.

— Moi ?

— Oui, vous !...

— Oh !... et bien... quoi... je ne ferai rien... Je me dirais : du moment qu'y les ont laissé passer à la frontière... y n'y a qu'à...

— Qu'à quoi ?...

— Qu'à quoi !... qu'à quoi !... qu'à attendre qui se rentournent, pardis !

## NOUTRON CRÂNO VILHIO PATOIS

**Q**UAND lo bon Dieu fasâi lo mondo,  
Quand l'eut vu lo canton de Vaud,  
S'è de : « Sti coup, vo z'en repond,

Vaïtcé lo payi lo pe biau.

Lé dzein lâi sarant bin ào tsaud,

Einverounâ de lau montagne.

Lâi vu beta quie dâi Vaudois,

Et, dein ellî payi de Cocagne

Faut qu'on lâi deveze patois. »

Du ellî dzo, dein ti lè velâdzo,

(Du elliau que sant ào hor daulé,

Tant qu'à elliau, on bocon sauvâdzo,

Iô sé baillant la bouna né

Renâ, étyâiru et corbé),

Noûtrè vilhio riére-grand-père,

— Respect por leu, elliau bons Vaudois —

Sé sant fotu de la misére

Et l'ant dèvezâ lau patois.

Ah ! l'è qu'ètai 'na leinga druva

Quemet lau vatsé, lau modzon,

Que sé montrâve tota cruva

Et forta quemet on drudzon !

'Na leinga que fasâi 'na brizon

Que rèveillive lè z'orollie

Et que pliaquâve ài Vaudois

Quemet la rit' à la quenothie,

Noutron crâno vilhio patois.

Le saillessâi de noutra terra

Quemet bussant truffye et messon.

Sé racene étant dein la pierra,

A l'ombro de noutrè bosson,

Et, pe dzoñâosa qu'on quinsson,